

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 juin 2024, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne M. Jean-Emmanuel LAFARGE, comme secrétaire de séance,
- approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon.

4 - Analyse des Besoins Sociaux 2023

Mme Lorine GAGLIOLO (1), Mme Nathalie BOUVET (1), et MM. Sébastien COUDRY (1), Nathan SOURISSEAU (1), Aurélien LAROPPE (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2023.

5 - Solidarités - Rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2023.

6 - Besançon dans le réseau OCDE des maires champions pour une croissance inclusive

Le Conseil Municipal prend acte de l'intégration de la Maire de Besançon au réseau des Maires Champions de l'OCDE et de sa participation aux animations de ce Réseau.

7 - Comptes de gestion 2023 de M. le Chef du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2023 au titre des différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes (Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Archéologie Préventive, Zone d'activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots),
- constate, pour ces mêmes budgets, la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Chef du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Compte Administratif 2023

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au budget 2024 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Nombre de procurations de vote : 11

Nombre de suffrages exprimés : 53

Votes :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 13 juin 2024

9 - Affectation des résultats 2023 pour le budget principal et les budgets annexes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme les affectations reprises au Budget primitif 2024 au titre du budget principal et des budgets annexes Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots,
- approuve les différentes propositions d'affectation et d'inscrire les crédits mentionnés lors de la Décision modificative n° 1 de l'exercice courant au titre du budget annexe Forêts communales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Décision modificative n° 1-2024

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve la Décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint, et reprend au budget annexe Forêts les résultats de l'exercice précédent affectés conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 41

Contre : 10

Abstentions : 4

Conseiller intéressé : 0

11 - Etablissements culturels 2024 - aide au fonctionnement (solde et subvention exceptionnelle) - Aide à l'équipement - Conventionnement

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- concernant la Rodia :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement mentionnée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2024 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia,
- concernant la scène Nationale (Les Deux Scènes) :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2024 relative aux moyens financiers, humains et matériels avec la Scène Nationale,
- concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2024 relative aux moyens techniques et financiers du CDN,
- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 14 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.
- concernant l'Orchestre Victor Hugo:
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2024 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention exceptionnelle mentionnée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 18

12 - Aide au sport de haut niveau

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Haut Niveau »,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2024-2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Dénomination de la Base Outdoor aux Près-de-Vaux "Grandes Heures Nature"

Rapport retiré de l'ordre du jour, dont acte.

14 - Jeunesse - Habitat Jeunes Les Oiseaux et FJT La Cassotte - Versement des subventions 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2024 :
 - d'un montant de 21 560 € à l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux,
 - d'un montant de 9 000 € au FJT La Cassotte,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec Habitat Jeunes Les Oiseaux, joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Prorogation pour 1 an de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- solliciter auprès de la CAF du Doubs la prorogation pour un an, soit jusqu'au 31/12/2025, de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier municipale de Montrapon / Fontaine-Ecu,
- signer les avenants de prolongation aux conventions « Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective Familles » (ACF).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Accueil de loisirs - Concession de service public avec les Francas du Doubs - Avenant n°7 - Modification de la grille tarifaire, du règlement intérieur et du circuit de ramassage de la ligne 4

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 7 au contrat de CSP ALSH 2021-2025 portant sur la modification de la grille tarifaire, du règlement intérieur et du circuit de ramassage de la ligne 4 pour Bregille avec ouverture aux maternels,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7 à conclure avec les Francas du Doubs, joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Actions liées aux thématiques culture et jeunesse du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2024

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (2) et MM. Cyril DEVESA (1), M. Damien HUGUET (2), Yannick POUJET (1), André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention à hauteur maximum de 7 100 € à l'association Côté Cour,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association Côté Cour et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 22 680 € à l'association MK Coaching & formations,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association MK Coaching & formations et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 5 280 € à l'association Hôp hop hop,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association Hôp hop hop et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 2 200 € à l'association du Goudron et des plumes,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre l'association du Goudron et des plumes et la Ville de Besançon,
- attribue une subvention à hauteur maximum de 12 740 € à l'association le Bastion,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement l'association le Bastion et la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

18 - Démocratie participative - Financement d'une thèse CIFRE

Mmes Frédérique BAEHR (1) et Pascale BILLEREY (2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et M. Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la conclusion d'une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) dans le cadre du développement et de l'amélioration des actions de démocratie participative ;
- autorise Mme la Maire à signer la Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) avec l'Université de Franche-Comté, l'Université de Bourgogne Franche-Comté et le Centre National de Recherche Scientifique pour le recrutement d'une doctorante affectée au service démocratie participative.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

19 - Fonds de Participation des Habitants (F.P.H)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prorogation de la convention de partenariat avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté jusqu'au 31/12/2024,
- se prononce favorablement sur le principe du versement envisagé à l'automne d'une subvention de 5 000 € à AGIR Solidarité Franche-Comté permettant d'abonder le Fonds de Participation des Habitants (FPH),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Evolution des régimes indemnitaires suite à signature d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales représentatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'évolution du groupe de fonctions C10 ;
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle ;
- la création d'une IFSE de sujétions pour les maîtres d'apprentissage ne remplissant pas les conditions statutaires pour pouvoir bénéficier de la NBI correspondante ;
- la création d'une IFSE de sujétions au bénéfice des ATSEM ;
- l'extension aux ATSEM de l'IFSE liée à la pénibilité ;
- la revalorisation de l'IFSE de soins aux animaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Dialogue social - Aide aux organisations syndicales 2024

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1), Sylvie WANLIN (1), Marie ZEHAFF (1) et MM. Hasni ALEM (1), Sébastien COUDRY (1), Cyril DEVESA (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christophe LIME (1), Yannick POUJET (1), Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement de 7 subventions de fonctionnement aux organisations syndicales au titre de l'année 2024 réparti comme suit :

- 14 648,00 € à la Confédération Française Démocratique du Travail,
- 5 077,00 € à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- 13 432,00 € à la Confédération Générale du Travail,
- 3 153,00 € à l'Union Solidaire,
- 9 731,50 € à Force Ouvrière,
- 4 955,50 € à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes,
- 6 245,00 € à la Confédération française de l'Encadrement CGC.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 12

22 - Relations internationales - Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale - Attribution des aides - Année 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association AGIR SFC
- 3 000 € à l'association The Serious Road Trip
- 3 000 € à l'association Palestine Amitié
- 1 000 € à l'association TOGOVI
- 1 000 € à l'association CIMADE

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - Adhésion de la ville de Besançon au réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion au réseau des Cités Interculturelles du Conseil de l'Europe,
- approuve le versement de la cotisation annuelle (5 000 €),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant, en particulier la lettre d'intention entre la Ville et le Conseil de l'Europe nécessaire à l'adhésion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Chargé de mission Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Convention de gestion de services évènementiels, d'organisation de manifestations et de transports de la Ville de Besançon au profit de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de gestion de services évènementiels, d'organisation de manifestations et de transports de la Ville de Besançon au profit Grand Besançon Métropole
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Animations commerciales - Attribution d'une aide pour le Troc des Chaprais 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « Commerce et Artisanat des Chaprais »,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Action Cœur de Ville - Délégation de la mise en œuvre et du suivi du permis de louer à la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la délégation de mise en œuvre et du suivi du permis de louer du Grand Besançon Métropole à la ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon relative à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon, joint au rapport,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les actes relatifs au permis de louer (autorisations préalables de mise en location ou récépissé de mise en location).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Action Cœur de Ville - Lancement d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière et avenant n°3 à la convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le contenu de l'avenant n°3 à la convention OPAH-RU,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention-OPAH-RU,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à la procédure de DUP ORI.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Aide au fonctionnement aux radios locales associatives

M. Nathan SOURISSEAU (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

30 - Congrès - quatrième répartition d'aides de l'année 2024

Mmes Frédérique BAEHR (1) et Pascale BILLEREY (2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et M. Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € à l'Université de Franche-Comté qui organise le séminaire « La participation des familles et des enfants dans la recherche »,
- 4 500 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation la 21^{ème} Université d'été francophone en santé publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

31 - Mission "Etat des lieux amiante dans les écoles" ; Rapport de la commission n°2

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport « état des lieux amiante dans les écoles ».

32 - NATURA 2000 - Extension du périmètre du site de la Moyenne Vallée du Doubs sur la commune de Besançon

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet d'extension du périmètre Natura 2000 de la Moyenne Vallée du Doubs sur le territoire de la commune de Besançon,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet d'extension.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 45

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33 - Zones Agricoles Protégées (ZAP) - Accord de principe pour la création de deux ZAP sur le territoire Bisontin

M. Kévin BERTAGNOLI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de la mise en place de Zones Agricoles Protégées, constituée de 2 secteurs sur le territoire de Besançon, Vallières / Port Douvot et Vaîtes,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la procédure de mise œuvre de la ZAP.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

34 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Adaptation du dispositif des tarifs et exonérations au contexte réglementaire

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le maintien de l'application d'un tarif nul pour tous les ensembles d'enseignes de moins de 7 m², et du tarif normal pour tous les ensembles d'enseignes de 7 m² et plus ;

- se prononce favorablement au titre des 1° et 2° de l'article L454-64 du CIBS, sur l'application d'un tarif nul pour les faces des dispositifs exploités en vertu d'une concession conclue dans le cadre de l'exercice d'une compétence communale, et pour les faces des dispositifs publicitaires apposées sur des éléments de mobiliers urbains ou kiosques à journaux,
- porte les tarifs :

- **s'agissant des dispositifs publicitaires et les pré-enseignes non numériques**

	Tarifs 2025 en cas d'absence de correction de l'ordonnance du 20/12/2023	Tarifs 2025 avec application de l'IPC (4,8 %) conditionnée à correction de ladite ordonnance
Superficie < ou égale à 50 m ²	28,30 € / m ² (+ 4,8 %)	28,30 € / m ² (+ 4,8 %)
Superficie > à 50 m ²	48,80 € / m ²	56,60 € / m ² (+ 4,8 %)

- **s'agissant des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes numériques**

	Tarifs 2025 en cas d'absence de correction de l'ordonnance du 20/12/2023	Tarifs 2025 avec application de l'IPC (4,8 %) conditionnée à correction de ladite ordonnance
Superficie < ou égale à 50 m ²	73,30 € / m ²	84,90 € / m ² (+ 4,8 %)
Superficie > à 50 m ²	144,80 € / m ²	167 € / m ² (+ 3,6 %)

- **ensembles de face d'enseignes**

	Tarifs 2025 en cas d'absence de correction de l'ordonnance du 20/12/2023	Tarifs 2025 avec application de l'IPC (4,8 %) conditionnée à correction de ladite ordonnance
Superficie supérieure à 7m ² et inférieure à 12m ²	24,40 € / m ²	28,30 € / m ² (+4,8 %)
Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure à 50m ²	48,80 € / m ²	56,60 € / m ² (+ 4,8 %)
Superficie supérieure à 50m ²	97,70 € / m ²	113 € / m ² (+ 4,6 %, l'application de l'IPC ne pouvant être réalisée complètement compte tenu du plafonnement à 5 € par m ² et par an)

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 43

Contre : 10

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

35 - Projet d'extension du centre de réadaptation des Salins de Bregille sur la commune de Besançon - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière des salins de Bregille, de la commune de Besançon et de Grand Besançon Métropole aux équipements,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec les représentants de l'association des Salins de Bregille et de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet et le plan de financement prévisionnel,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires mentionnés dans le plan de financement prévisionnel et à signer les éventuelles conventions à venir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Projet des Lumières – Quartier Clairs Soleils - Acquisition de locaux pour créer un tiers lieu petite-enfance-parentalité et relocaliser la Médiathèque Aimé Césaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de l'acquisition à la Foncière RU de locaux représentant une surface d'environ 678 m² (lots actuellement numérotés 100, 200, 201, 300 et 301), dans un bâtiment cadastré section CO n° 166, selon les conditions énoncées dans le rapport à reporter dans le compromis,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le cas échéant le compromis de vente correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Déconstruction d'un immeuble sis 12 et 12 bis avenue de la 7e Armée Américaine par Néolia

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de déconstruction de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 12 et 12 bis avenue de la 7^e armée Américaine à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

39 - Déconstruction d'un immeuble sis 8 à 12 rue Charles Gounod par Néolia

Rapport retiré de l'ordre du jour, dont acte.

40 - Propriété 4 à 10, rue Pierre Semard (Néolia) – Vente de 32 logements

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité des suffrages exprimés, 29 contre, 22 pour, 1 abstention, le conseil municipal émet un avis défavorable sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 4 à 10 rue Pierre Semard à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 22

Contre : 29

Abstention : 1

Conseillers intéressés : 3

41 - Propriété 13A rue des Vignerons (Néolia) – Vente de 12 logements

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 13A rue des Vignerons à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 44

Contre : 8

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

42 - Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2023

Mmes Lorine GAGLIOLO (1), Laurence MULOT (2), Françoise PRESSE (1), et MM. Nicolas BODIN (1), Aurélien LAROPPE (2), Christophe LIME (1), Anthony POULIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2023 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

43 - Concession d'aménagement Viotte - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2023 - Avenant n°4 à la concession d'aménagement

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (2) et Anne VIGNOT (2) et M. Nicolas BODIN (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le présent Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2023 pour l'aménagement de l'éco quartier Viotte,
- se prononce favorablement sur l'augmentation de la participation financière de la Ville de Besançon à hauteur de 5 200 K€,
- et autorise Mme la Maire à signer l'avenant n°4 modifiant la participation financière de la Ville de Besançon et les modalités de rémunération de l'aménageur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

44 - ZAC des Hauts-du-Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC), bilan au 31 décembre 2023 - Avenant n° 19 de prolongation et participation d'équilibre

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne VIGNOT (2), Marie ETEVENARD (1), et MM. Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (2) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2023, pour un montant de 53 543 K€ HT,
- se prononce favorablement sur l'engagement des collectivités co-concédants en hausse, qui ressort à 22 784 K€ HT dont 21 957 K€ HT en participations et vente d'ouvrages et 827 K€ HT

en participation en nature des Collectivités pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement,

- autorise Mme la Maire de Besançon à signer l'avenant n° 19 à la Convention Publique d'Aménagement traitant :
 - a) de la programmation retenue pour le secteur nord-est,
 - b) de la modification de l'effort financier de l'autorité publique contractante à l'opération,
 - c) de la prolongation de la durée de la Convention Publique d'Aménagement pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 18 novembre 2030 afin d'être en cohérence avec la durée de la convention sur TEMIS Microtechniques,
 - d) des modalités de rémunérations de sedia correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

45 - Saint-Jacques Arsenal - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan au 31 décembre 2023

Mmes Marie ETEVENARD (1), Marie-Thérèse MICHEL (2) et Anne VIGNOT (2) et M. Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (2) et M. Anthony POULIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 1 abstention, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le bilan actualisé au 31 décembre 2023, pour un montant porté à 53 218 K€ HT ;
- se prononce favorablement sur l'engagement de la collectivité pour prendre en compte :
 - o l'augmentation de 2 773 K€ HT portée à 18 095 K€ HT sur la nouvelle durée de la concession d'une durée de 13 ans dans l'attente de la validation des études de stationnement sur la centrale de mobilité.
 - o l'intégration du rachat d'ouvrage (clos couvert du bâtiment St Joseph) à hauteur de 1 250 K€ HT.
 - o le maintien du rachat des espaces publics à hauteur de 3 000 K€ HT.
- autorise, Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement de Saint Jacques Arsenal.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 35

Contre : 10

Abstention : 1

Conseillers intéressés : 9

46 - Convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole - Déménagement du service des archives municipales et communautaires

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

47 - Cession de la moitié indivise d'une propriété bâtie à la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole - Déménagement du service des archives municipales et communautaires

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession par la Ville de Besançon à GBM de la moitié indivise de la propriété cadastrée :
 - Section DE n° 90 - 14 Chemin des Prés De Vaux – d'une surface de 1 ha 21 a 56 ca,
 - Section DE n° 93 - Chemin des Prés De Vaux d'une surface 38 a 14 ca dans les conditions définies dans le rapport,
- valide les modalités de gestion de l'indivision proposées,
- autorise Madame la Maire ou l'élu délégué à signer l'acte notarié et la convention d'indivision.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

48 - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions - Déménagement des archives municipales et communautaires

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (2), Carine MICHEL (1), Juliette SORLIN (1), et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 d'un montant de 57 428,27 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des anciens locaux VNF.
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à venir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

49 - Autorisation de lancement de l'opération, constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre et élection d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique - Conditions de dépôt des listes - nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'approbation du programme de travaux et le lancement de l'opération,
- arrête l'enveloppe financière prévisionnelle de 10,596 M € TTC TDC pour le financement global de l'opération,
- se prononce favorablement sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe à trois le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- approuve la composition du jury de concours telle que présentée dans le rapport,
- crée la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,

- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées dans le rapport,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers susceptibles de participer à l'opération et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre - Nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaîtes

Une seule liste a été déposée

Titulaires	Suppléants
Mme Claudine CAULET	Mme Fabienne BRAUCHLI
M André TERZO	M Hasni ALEM
M Aurélien LAROPPE	M Jean-Emmanuel LAFARGE
Mme Pascale BILLEREY	Mme Juliette SORLIN
Mme Agnès MARTIN	Mme Karima ROCHDI

A l'unanimité, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaîtes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51 - Modification de la délibération tarifaire concernant les tarifs du stationnement sur voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification tarifaire proposée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - Contrat de Ville – Dotation Politique de la Ville 2024

Mme Frédérique BAEHR (1), Marie ETEVENARD (1) et M Damien HUGUET (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention jointe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

53 - Contrat de Ville - Appel à projets 2024 - Programmation complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ces subventions pour un montant total de 21 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54 - Groupement de commandes pour l'achat de l'électricité, ainsi que ses services associés

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour l'acquisition d'Electricité Ordinaire avec des parts en électricité d'origine renouvelable (40 % à 100 %) avec les trois entreprises (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres comme offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que les marchés subséquents qui en découlent
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour l'acquisition d'Electricité Premium garantie à Haute Valeur Environnementale, 100 % d'origine renouvelable avec les trois entreprises (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres comme offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que les marchés subséquents en découlant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55 - Signature d'une convention de partenariat avec l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté (AHS-FC), l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté (ARS) dans le cadre de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) à l'école élémentaire Fontaine-Ecu

M. Abdel GHEZALI (1), Conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la signature d'une convention de partenariat entre l'AHS FC, l'Education Nationale et l'ARS dans le cadre de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA),

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

56 - Convention relative aux modalités d'organisation des classes à horaires aménagés dans le premier degré

Mmes Claudine CAULET (1), Aline CHASSAGNE (1), et Ms Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), Conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ce partenariat pédagogique entre la Direction académique des services de L'Education nationale du Doubs, la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole concernant les classes à horaires aménagés élémentaires,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention y afférente.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers intéressés : 4

57 - Convention de constitution de la Maison Universitaire de l'Education

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (2), et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive de la Maison Universitaire de l'Education, entre la Ville de Besançon, le rectorat de Bourgogne Franche-Comté et l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

58 - Règlement d'attribution des aides pour les séjours scolaires (sorties scolaires avec nuitée(s)) des écoles publiques du premier degré

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement d'attribution des subventions pour les séjours scolaires (sorties scolaires avec nuitée(s)) des écoles publiques du premier degré.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

59 - Dons d'œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie : fonds Louis Guichard, Fonds Juliette Roche et dessin du Maître de papier bleu

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les dons d'œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie : fonds Louis Guichard, Fonds Juliette Roche et dessin du Maître de papier bleu, et les inscrire au patrimoine de la Ville,
- accepte la prise en charge des coûts relatifs à l'acte notarié de donation du dessin attribué au Maître du papier bleu,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié de donation du dessin attribué au Maître du papier bleu.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

60 - Aides à des associations culturelles - Troisième attribution 2024

Mme Myriam LEMERCIER (2), Conseillère intéressée ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution et le versement des subventions pour un montant total de 524 397 €, à savoir :
 - aides au fonctionnement :
 - 20 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES ;
 - 55 000 € à l'association JUSTE ICI ;
 - 84 500 € à l'association LE BASTION ;
 - 75 000 € à l'association NA ;
 - 17 000 € à l'association PASSE MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ;
 - 10 000 € à l'association PLUS PROCHE TOUTEFOIS DU RING ;
 - aides aux projets/activités :
 - 10 000 € à l'association 1 DES SI ;
 - 2 000 € à l'association 3615 SENOR ;
 - 6 000 € à l'association 3ARANCIA ;
 - 3 500 € à l'association A DEMAIN J'ESPÈRE ;
 - 500 € à l'association ACADEMIE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS DE BESANCON ;
 - 2 000 € à l'association ADVAITA L ;
 - 1 000 € à l'association AIRS DU TEMPS ;
 - 1 000 € à l'association ALAC – ASSOCIATION DU LIVRE ET DES AUTEURS COMTOIS ;
 - 2 000 € à l'association A LA TIENNE ;
 - 22 257 € à l'association AMUSO - ATELIERS DE MUSIQUE DU SUD OUEST DU GRAND BESANCON ;
 - 2 000 € à l'ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DE FRANCHE COMTE ;
 - 2 100 € à l'association JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE -DELEGATION FRANCHE-COMTE ;
 - 10 000 € à l'association AVE – ATELIERS VAUVAN ;
 - 5 000 € à l'association BACCHUS ;

- 7 500 € à l'association BATTERIE FANFARE MUNICIPALE DES SAPEURS POMPIERS DE BESANCON ;
 - 16 162 € à l'association CAEM - CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALE BESANCON ;
 - 1 000 € à l'association CENTRE D'ART MOBILE ;
 - 1 000 € à l'association CHOEUR SCHUTZ DE BESANCON ;
 - 2 000 € à l'association COMPAGNIE BAMOUSSO ;
 - 2 000 € à l'association COMPAGNIE COLOQUINTE ;
 - 4 000 € à l'association CROQU'LIVRE ;
 - 7 000 € à l'association CULTURE ACTION ;
 - 4 000 € à l'association DAY FOR NIGHT ;
 - 7 000 € à l'association DIVAGUE ;
 - 1 000 € à l'association DOUBL'ACCORD ;
 - 1 000 € à l'association DUENDE FLAMENCO ;
 - 1 000 € à l'association ESSF - ETOILE SPORTIVE DE SAINT FERJEUX ;
 - 1 000 € à l'association FEKRA France ;
 - 6 000 € à l'association GRAVITATION ;
 - 5 000 € à l'association HABITAT JEUNES BESANCON ;
 - 2 000 € à l'association KINETOCHORE ;
 - 1 000 € à l'association L'APPRENTI CHANTEUR ;
 - 2 000 € à l'association LA COMPAGNIE DU COLIBRI ;
 - 5 000 € à l'association LA CONCORDE DE SAINT FERJEUX ;
 - 1 000 € à l'association LA DISTRACTION DES MALADES ;
 - 4 000 € à l'association LE BANQUET D'AGAMEMNON ;
 - 2 000 € à l'association LE PETIT MONDE ;
 - 1 500 € à l'association LES TROIS SŒURS ;
 - 5 000 € à l'association LES VOIX INTERIEURES ;
 - 3 000 € à l'association MADIBA DHARMA ;
 - 1 500 € à l'association MADRIGAL ;
 - 15 000 € à l'association MOVO ;
 - 3 000 € à l'association MUCHMUCHE COMPANY ;
 - 1 000 € à l'association MYSTICAL FAYA PRODUCTIONS ;
 - 5 000 € à l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DES CHAPRAIS ;
 - 19 378 € à l'association ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE BESANCON ;
 - 5 000 € à l'association ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE BESANCON ANDRE STAFFER ;
 - 20 000 € à l'association ORGUE EN VILLE ;
 - 2 500 € à l'association PORTE-AVIONS ;
 - 2 000 € à l'association R B ENTERTAINMENT ;
 - 500 € à l'association SOCIÉTÉ D'EMULATION DU DOUBS ;
 - 3 000 € à l'association THEATRE ALCYON ;
 - 1 000 € à l'association THEATRE ENVIE ;
 - 6 500 € à l'association UN CHÂTEAU EN ESPAGNE ;
 - 15 000 € à l'association ZORONGO.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations AMUSO, CAEM, Du Goudron et des Plumes, Juste ici, Na, Orchestre d'Harmonie Municipale de Besançon, Plus proche toutefois du ring, Zorongo et les avenants avec les associations Le Bastion, Orgue en Ville et Passe-Muraille.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

61 - Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2025 - 2028

M. Nathan SOURISSEAU (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la mise en œuvre du chantier de jeunes à la Citadelle- Patrimoine Mondial pour les étés 2025 à 2028 et autorise les services à prévoir les budgets afférents,

- approuve la convention avec l'association « Club du Vieux manoir » pour la mise en œuvre de ce chantier,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- autorise le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association pour l'année 2025,
- autorise le dépôt de demandes de soutien financier auprès des différents partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

62 - Emergences - Première session 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions d'attribution et le versement des subventions à 13 associations et établissements pour un montant total de 25 500 € au titre du dispositif Emergences, à savoir :
 - o 3 500 € à l'association COMPAGNIE PSAODI,
 - o 2 500 € à l'association LA CIE AU BORD,
 - o 2 000 € à l'association DERNIER ESPOIR,
 - o 1 000 € à l'association LAE MUTANT.E,
 - o 1 500 € à l'association CINEQUANIE,
 - o 1 000 € à l'association DIZIL,
 - o 1 000 € à l'association YELLOW SHARPS,
 - o 2 000 € à l'association ESPERLUETTE CIE CIRCASSIENNE,
 - o 2 000 € à l'association DIVAGUE,
 - o 1 500 € à l'association L'OCCASION,
 - o 1 000 € à l'association LA COMPAGNIE DU BONDINHO,
 - o 1 500 € à l'association LES ANIMAUX DE LA COMPAGNIE,
 - o 5 000 € au SERVICE CULTUREL DU CROUS.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Le Service Culturel du Crous ;
- autorise la réaffectation partielle, à son nouveau projet, de la subvention déjà accordée en 2023 à l'association PUTSCH.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

63 - Aide 2024 à l'association Côté Cour

MM. Hasni ALEM (2), Cyril DEVESA (1) et Anthony POULIN(1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition de subvention annuelle de 25 000 € à l'association Côté Cour,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer la convention financière annuelle 2024 avec l'association Côté Cour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

64 - Soirée de clôture Mardis des rives 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type pour la soirée de clôture des Mardis des rives,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBM pour accueillir la soirée de clôture des Mardis des rives 2024,

- autorise Mme la Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Ville et GBM pour la présence du bibliobus lors des Mardis des rives 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

65 - Dispositif d'aide aux associations culturelles : consolidation et finalisation des modalités et conditions générales d'attribution

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le nouveau règlement ajusté portant sur les subventions aux associations culturelles : modalités et conditions générales d'attribution.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66 - Aide aux associations sportives

M. Yannick POUJET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :

▪ Racing Besançon	3 000 €
▪ Ecole Durer Coopérative scolaire	1 000 €
▪ BAPA	500 €
▪ OTB	3 000 €
▪ ASC Velotte	500 €
▪ Besançon Curling	1 000 €
▪ Vesontio Pétanque	500 €

- Animations

▪ ACB	600 €
▪ BAPA	500 €
▪ BVB	800 €
▪ CPB	1 500 €
▪ DSA	800 €
▪ Besançon BMX	800 €
▪ OB	1 400 €
▪ Indépendante Comtoise	800 €
▪ La Saint Claude	800 €
▪ BGR	700 €
▪ Dojo Franc Comtois	800 €
▪ Entre-Temps escalade	900 €
▪ BDHC	1 000 €
▪ Volant Bisontin	600 €
▪ ASBP	700 €
▪ Orchamps Palente	800 €
▪ BRTB	800 €
▪ Comité Régional Handisport	4 500 €
▪ BIAPAS	400 €
▪ Balise 25	800 €
▪ CAF	600 €
▪ ASCBB	400 €
▪ Sors les Mains de tes Poches	400 €
▪ Soleil Brille	400 €
▪ Hand Ensemble	400 €
▪ ASPTT	600 €
▪ Décoche Bisontine	600 €
▪ Entre Temps escalade	800 €
▪ DSA	600 €
▪ STB	600 €

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Comité Régional Handisport concernant le versement de la subvention de 4 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

67 - Vital été 2024

M. Damien HUGUET (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2024,
- se prononce favorablement sur le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- se prononce favorablement sur les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2024, pour un montant total de 29 250 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies à la présente délibération :

ASEP	13 000 €
Olympique de Besançon	1 100 €
Amicale Cycliste Bisontine	1 850 €
Sporting Futsal Besançon	1 500 €
Besançon Volley Ball	2 100 €
AS Orchamps Besançon	950 €
Indépendante Franc-Comtoise	550 €
SNB Canoë-Kayak	3 000 €
La décoche bisontine	4 500 €
Pétanque Franc-comtoise	550 €
BRC Escrime	150 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

La séance est levée à 22 H 55.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,
le **27 JUIN 2024**

Pour la Maire,
Par délégation,
La cheffe de service des Assemblées Ville,

Anne COLLIN

